

Demandeur : FAYNOT INDUSTRIE SA
33 rue Eva THOME 08800 THILAY - FRANCE

Usine de production :

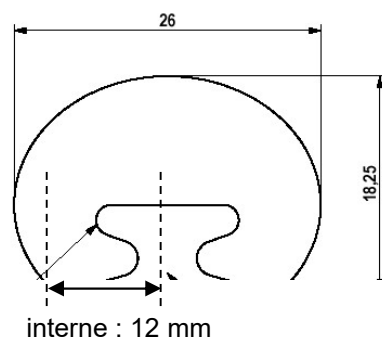
FAYNOT Usine N°2 « Atelier « Manquillet »
Rue Eva Thomé 08800 THILAY - FRANCE

Produit entièrement fabriqué en France
« made in France »

Désignation du produit :

ATTACHE BOIS FENOX

Schéma coté :



Références produits:

Dimensions	26 mm x 18 mm	26 mm x 18 mm
Référence	2517-044	2518-044
Quantité	5 000 p	10 000 p

Composition Matière et fabrication:

Matière constituée de panneaux de fibres dures classées HB conformément à la Norme Européenne EN 316, EN 622/1 et EN13986.

La matière est conforme au code de l'environnement et à la directive 2005-20-CE du 9 mars 2005 relatifs aux exigences liées à l'environnement. Les bois utilisés permettent un contact direct avec des denrées destinées à l'alimentation Arrêté du 15 novembre 1945, et permettent de respecter le règlement CE n° 1935/2004, matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, Annexe 1, Bois.

Les bois servant à la fabrication des panneaux avant découpe proviennent essentiellement du massif forestier de la Montagne Noire, (forêts durablement gérées par ONF).

Il n'y a pas de colle ajoutée lors du processus de fabrication, ni pour la matière, ni pour la fabrication des attaches. Les produits sont exempts de colorant synthétique.

Les pièces sont découpées par des poinçons et matrices en acier à sec. Un système d'aspiration permet de limiter la présence de poussière de bois dans les sachets.

Domaines d'application :

Travaux de palissages de vigne, attache de fils releveurs. Diamètre des fils 2.8mm maximum.

Résistances d'une attache bois neuve :

Résistance moyenne : 15 kg

Résistance minimale : 12.5 kg

Marquage sur conditionnement :

Marquage du sac : « FENOX, gamme palissage »

Etiquette sur sac:

- Désignation article
- Référence article
- Code Barre Gencode EAN 13
- Numéro de lot
- Quantité (sac de 10 000 pièces)

Etiquette sur sachet :

- Désignation article
- Référence article
- Code Barre Gencode EAN 13
- Quantité
- « les attaches doivent-être installées tous les mètres »

Emballage :

Avant conditionnement, une opération d'aspiration permet de retirer au maximum la poussière issue de la fabrication.

Les attaches sont conditionnées en sachet plastiques en polyéthylène étanches, permettant à la matière de ne pas se détériorer pendant le stockage avant la mise en œuvre (produit sensible à l'humidité).

Les sacs sont en polypropylène. Ils sont recyclables (voir pictogramme)

Contrôle qualité :

- Essais sur échantillons avant chaque réception de matière première afin de vérifier les caractéristiques mécaniques requises.
- Réception Matière première
- Essais mécaniques sur échantillons d'attaches à chaque arrivage de matière première afin de vérifier les caractéristiques requises de l'attache bois.
- Traçabilité des essais suivant numéro de lot.
- Vérification des documents fournisseur (attestation matière, numéros de lots, bordereaux...)

Marques et modèles déposées :

« FENOX » est une marque déposée de la société Faynot Industrie.

La forme de l'attache bois bénéficie d'un dépôt de modèle de la société Faynot Industrie.

Photos produit :



FAYNOT INDUSTRIE
33 Rue Eva Thomé
08800 THILAY
FRANCE

Nom et qualité :

Visa et cachet :

Date :

Recommandation de mise en œuvre :

La distance entre deux attaches doit être réglée en fonction de la tension des fils du palissage. Cette tension est variable suivant les exploitations. Nous recommandons pour l'installation d'espacer les attaches bois d'un mètre, et de ne pas rapprocher celles-ci à moins de 50cm des piquets.

Toute utilisation différente de celle de relier deux fils releveurs d'un palissage de vigne est sous la responsabilité de l'utilisateur.

Informations complémentaires :

Pour toute information complémentaire, nous consulter.

Nous pouvons délivrer des certificats de conformité et une attestation concernant la fabrication et matière.

Note importante :

Les données de cette fiche technique sont la propriété de Faynot Industrie. Toute reproduction de cette fiche est interdite sauf accord écrit de Faynot Industrie.